

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL

du 4 Mars 2022

Présents : Thierry GOUBY (maire), Odile MOLLE (1ère adjointe), Jacques FORAISON (2ème adjoint), Sandrine SEFERIAN (3ème adjointe), Stéphane DUCHEZ, Adeline BOURSIER, Marie Claude MASSACRIER, Marie Anne GIBERT (arrivée à 20H45), Régine COHAS , Baptiste DELHOMME, Maximilien GARIN, Nicolas JOUIN, Emilie COMBE

Excusés : Didier ROCHIGNEUX (pouvoir donné à Jacques FORAISON), Jean-François GRANGE (Pouvoir donné à Thierry GOUBY)

Secrétaire de séance : Emilie COMBE

Début de séance à 20h11

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Sophie Bertin qui nous a quitté subitement le mois dernier.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 Décembre 2021.

Approbation compte-rendu du dernier Conseil Municipal à l'unanimité.

1. Présentation des dossiers d'urbanisme :

4 dossiers sont présentés pour information.

2. Finances:

a. Compte administratif et compte de gestion 2021

Il n'a pas pu être voté ce jour car document validé mais non transmis avec signature de comptable public.

Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

b. Neutralisation écritures attribution compensation Loire Forez

Il est proposé la fixation de l'amortissement de l'attribution de compensation en investissement (ACI) pour l'attribution de compensation Loire Forez Agglomération sur 1 an.

Vote pour la durée de l'amortissement :

VOTE POUR 15 CONTRE 0 ABST 0

c. Vote du budget 2022

BUDGET PRIMITIF 2022

Section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2022	Recettes	Budget 2022
Caractère général	196 130	Excédent exercice antérieur	129 033
Charges de personnel	274 997	Atténuation des charges	2 500
Autres charges courantes	67 128	Produits des services	65 880
Charges financières	7 000	Impôts et taxes	312 500
Charges exceptionnelles revert LFA		Dotations	177 033
Dépenses imprévues	24 600	Autres produits de gestion courante	39 500
Dotations aux amortissements	48 924	Opérations d'ordre	48 085
Atténuation de produits	22 240		
Attribution compensation		Produits exceptionnels	
Total dépenses réelles	641 019	Total recettes réelles	645 498
Virement à section investissement	133 512		
Total dépenses	774 531	Total recettes	774 531

Section investissement

Dépenses	Budget 2022	Recettes	Budget 2022
Solde antérieur d'investissement reporté	3 026	Solde report exécution	
Attribution compensation Loire Forez	48 084	Excédent de fonctionnement	150 000
Emprunts et dettes assimilées	36 017	<i>Virt de la section de fonctionnement</i>	<i>133 512</i>
Immobilisations incorporelles		Subventions investissement reçues	100 040
Immobilisations corporelles	348 522	Taxes aménagement	30 000
Travaux	105 000	Dépôts et cautions	1 500
Cautions	1 500	TC TVA	8 900
Frais étude	18 000	Emprunt	150 000
Transfert asst LFA		Opérations d'ordre	48 924
Fonds concours LFA	14 642	Produits des cessions asst LFA	
Opérations d'ordre	48 085		
Total	622 876	Total	622 876

Le budget prévisionnel 2022 présenté fait apparaître une augmentation d'environ 8,5 % des dépenses par rapport à 2021.

Ceci est principalement dû à l'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières, du budget de la cantine qui privilégie les circuits courts et le bio.

L'entretien des chemins sera aussi un pôle important des dépenses pour cette année.

VOTE POUR 15 CONTRE 0 ABST 0

3. Loire Forez Agglomération

M. le Maire présente une motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez

« Motion pour un Centre Hospitalier du Forez en état de marche pour notre territoire.

Le Centre Hospitalier du Forez (CHF) est, au quotidien, au cœur de nos préoccupations et de celles de nos concitoyens. Sur ce dossier, il est indispensable de pouvoir travailler avec une vision sur le long terme, avec un projet médical élaboré, porté de manière conjointe par l'ensemble des responsables de son fonctionnement et avec les investissements pluriannuels adaptés pour l'établissement.

Notre commune n'a pas compétence dans l'organisation médicale du territoire, cependant nous constatons que les relations entre l'état (ARS), les gestionnaires médicaux du CHF, le personnel médical et les collectivités locales ne semblent pas permettre d'avancer autant qu'il serait souhaitable. Le financement courant est déficitaire depuis de nombreuses années, le turn-over de la direction du CHF n'aide pas, nous savons le personnel désemparé mais engagé et motivé.

Nous demandons ainsi :

- De mener rapidement une concertation afin de coordonner un plan d'action commun seul gage de réussite pour développer un outil médical performant et pérenne pour l'ensemble des Foréziens.
- De définir un projet médical y incluant la relation avec nos voisins notamment le CHU Stéphanois.
- D'utiliser et définir un financement pluriannuel adéquat pour permettre au personnel de réaliser leur mission avec une reconnaissance financière adaptée, mettre aux normes les bâtiments et outils médicaux, investir là où c'est nécessaire pour en finir avec les déficits de fonctionnement.
- Si le projet médical le nécessite, adapter le financement des investissements afin de garantir dans le temps un service de qualité au plus proche des habitants en fonction des besoins. »

Vote pour la motion en faveur du Centre Hospitalier : VOTE POUR 15 CONTRE 0 ABST 0

4 Personnel communal

Vote pour le nouveau plan de formation mutualisé 2022 – 2024. Ce plan de formation, quasi identique à l'ancien, est proposé aux communes qui ont un effectif inférieur à 50 personnes.

VOTE POUR 15 CONTRE 0 ABST 0

5 Divers

- Les inscriptions sur les listes électorales étant closes, les nouvelles cartes électorales seront envoyées courant mars. Les horaires d'ouverture des bureaux de votes pour les prochaines élections seront les suivants :

- Présidentielle : 8H00 à 19H00
élection 1^{er} tour : dimanche 10 avril – 2^{ème} tour dimanche 24 avril 2022
- Législatives : 8H00 à 18H00
élection 1^{er} tour : dimanche 12 juin - 2^{ème} tour dimanche 19 juin 2022

- Les inaugurations du Jardin d'Amasis et de l'éclairage terrain de football sont prévues le samedi 14 mai et seront ouvertes à tous. Des précisions seront apportées prochainement.

En solidarité envers le peuple ukrainien, la mairie met en place les lundis de 16H00 à 18H00 et les samedis matin de 10H00 à 12H00 des permanences en mairie afin de centraliser les dons.

Les permanences débiteront le lundi 12 mars prochain.

La liste exhaustive des éléments qui peuvent être donnés est visible sur le site de la mairie. Nous vous remercions de vous conformer à celle-ci.

Vous pouvez aussi faire un don financier sur le lien : <http://don.protection-civile.org>

Fin de la séance à 22 h 00